



mercredi 25 mars 2026

CSA SPIP National : Qui représente vraiment les SPIP ?

Sur la forme :

Le 20.03.26, c'est par un coup de fil de la DGAP que le **SNEPAP-FSU** est interrogé sur sa position concernant le maintien, ou non, du CSA-SPIP national : instance de dialogue social des SPIP !

Un appel, quelques minutes avant une réunion abordant cette question, à laquelle nous n'avons pas été invités...

Encore un bel exemple de la considération de notre administration envers les représentants des personnels exerçant en SPIP !

Conscient du travail de sape du CSA-SPIP national mené par une os minoritaire dans cette instance, le **SNEPAP-FSU** avait interrogé à plusieurs reprises la DGAP et le ministère. Ces derniers nous répétaient qu'il n'y aurait pas de changement lors des élections professionnelles 2026 et que ce CSA n'était pas en danger...

Pourtant l'histoire se répète et à nouveau, la suppression même du CSA SPIP national a été envisagée... nous rappelant les années où le CTPSE (ancien nom du CSA-IP) avait été supprimé.

L'administration n'apprend décidément pas de ses erreurs !

Sur le fond :

Sous prétexte de "rééquilibrage", deux organisations syndicales - non historiques des SPIP - souhaitent pour l'une : la suppression pure et simple de cette instance au profit du seul CSA-Administration Pénitentiaire.

Pour l'autre : son maintien, mais avec redimensionnement de son champ d'intervention.

Toutes 2 viennent de pousser la DGAP à l'adoption de modifications restrictives des compétences du CSA-SPIP, pourtant légitime à traiter les spécificités propres à la filière.

Le **SNEPAP-FSU dénonce ces manœuvres.**

Aujourd'hui, la DGAP valide le maintien du CSA-SPIP, mais, sourde au bon sens, décide de réduire sa portée uniquement sur les sujets de sa compétence exclusive.

Résultat : **une instance affaiblie, des professionnels moins représentés, et des SPIP livrés à l'arbitraire administratif et la connaissance parcellaire de certaines OS qui siègent au CSA-AP.**

Les autres sujets, plus larges, même s'ils impactent le quotidien des professionnels exerçant en SPIP, leurs missions et les usagers, relèveront du seul CSA-AP, la DGAP considérant une supériorité de cette instance sur le CSA-SPIP.

Ce n'est pas l'analyse du SNEPAP-FSU.

Le **SNEPAP-FSU** rappelle que le SPIP est le service de la DGAP qui s'occupe de l'ensemble des personnes qui lui sont confiées tant en milieu fermé qu'ouvert.

Pour le **SNEPAP-FSU**, il serait donc plus logique que l'administration prête davantage attention à la voix des personnels des SPIP !

Le **SNEPAP-FSU** revendique non seulement le maintien du CSA-SPIP national, mais également que l'avis de cette instance ne puisse pas être balayé par le CS -AP.

Pour nous le **CSA-SPIP n'est pas inféodé au CSA-AP.**

Ainsi le CSA-SPIP national doit être consulté pour tous les sujets ayant un impact sur les missions des agents en SPIP et ses usagers.

De plus, sur les sujets relevant de sa seule compétence, le CSA-AP ne devrait pouvoir être consulté que pour information, l'avis du CSA-SPIP devant être reconnu à sa juste valeur.

Alors, devrions donc nous réjouir de son maintien, même limité ?!

Pour le **SNEPAP-FSU**, c'est un **affront pour les personnels des SPIP ! Le déni de leurs voix.** Un affront tant sur la décision que sur la méthode.

Quant au fond, **la DGAP a beau dire qu'elle fonctionne sur 2 jambes et que la probation est essentielle, ses actions disent le contraire !**

Le grotesque de l'affaire est encore, qu'une OS minoritaire en SPIP se bat pour la disparition du CSA-SPIP et pour autant, il est fort à parier qu'elle présentera une liste électorale pour y avoir sa place !

Pour le SNEPAP-FSU, les agents des SPIP méritent une juste reconnaissance de leur voix et de leur expertise au sein de notre administration.

Les SPIP méritent leur CSA et des compétences pleines et entières sur les sujets qui les impactent.

Le SNEPAP-FSU refusera toute compromission sur ce sujet.